

169^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, 24 septembre 2021

Point 3.5 de l'ordre du jour provisoire

CE169/5
14 juillet 2021
Original : anglais

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DES ENQUÊTES POUR 2020

Introduction

1. Le Bureau des enquêtes a été créé le 1^{er} janvier 2018, à la suite d'une décision de la Haute direction du Bureau sanitaire panaméricain (BSP), avalisée par le Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), de disposer d'une unité distincte et dédiée pour assurer la fonction d'enquête au sein du BSP. Avant le 1^{er} janvier 2018, la fonction d'enquête était assurée par le Bureau d'éthique.
 2. Le Bureau des enquêtes joue un rôle clé dans la promotion de la bonne gouvernance de l'Organisation. Il mène des enquêtes administratives d'établissement des faits professionnelles, indépendantes, impartiales, objectives et rapides sur des allégations d'actes répréhensibles impliquant le personnel du BSP ou dans des activités réalisées sous contrat ou financées par l'OPS. Les constatations et les conclusions émises par le Bureau des enquêtes fournissent à la Direction une base factuelle sur laquelle elle peut prendre des décisions éclairées et adopter les mesures disciplinaires appropriées pour tenir le personnel responsable de sa conduite.
 3. Le personnel affecté au Bureau des enquêtes doit faire preuve d'intégrité personnelle, d'objectivité et de confidentialité, et le Bureau doit s'acquitter de son mandat sans influence extérieure. Les enquêteurs du Bureau des enquêtes sont tous des examinateurs de fraude certifiés, et le Bureau dispose d'une capacité linguistique interne dans trois des quatre langues officielles de l'OPS : l'anglais, l'espagnol et le portugais.
 4. Les enquêtes menées par le Bureau des enquêtes sont de nature strictement administrative et visent à découvrir les faits de manière impartiale, objective et rapide. Les allégations ou les préoccupations relatives à des actes répréhensibles présumés peuvent être signalées au Bureau des enquêtes par divers moyens, y compris la ligne d'assistance téléphonique de l'OPS. Cette ligne est gérée par une société externe indépendante et fournit une ligne de communication sécurisée accessible par un site web dédié et sécurisé. La ligne d'assistance est disponible dans les quatre langues officielles de l'Organisation (anglais, espagnol, français et portugais) et permet aux parties ou aux observateurs non impliqués d'effectuer des signalements de manière anonyme, s'ils le souhaitent, sans crainte de représailles.
-

5. En plus de sa fonction principale, le Bureau des enquêtes assure le secrétariat du Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes (APLP).¹ Le Comité permanent se réunit périodiquement pour discuter des cas de fraude, de vol et de perte de biens de l'OPS.

6. Le Bureau des enquêtes est également membre du Système d'intégrité et de gestion des conflits de l'OPS (ICMS).² L'ICMS rassemble tous les bureaux du BSP qui sont chargés de traiter les questions d'intégrité organisationnelle et de résolution des conflits.

7. En outre, l'inspecteur en chef préside le Comité de coordination des enquêtes, qui comprend également le Directeur de la Gestion des ressources humaines et le Conseiller juridique. Ce Comité est chargé de discuter des allégations d'actes répréhensibles et de décider des mesures provisoires à prendre pour permettre au Bureau des enquêtes de mener à bien une enquête et de protéger les intérêts du personnel et de l'Organisation.

8. Le présent rapport annuel du Bureau des enquêtes présente les activités, les réalisations et les enseignements tirés en 2020. Les domaines couverts comprennent : *a*) les signalements d'allégations d'actes répréhensibles reçus et ayant fait l'objet d'une enquête, *b*) la sensibilisation, *c*) les enseignements tirés des enquêtes et *d*) les actions futures qui seront prises pour renforcer encore l'intégrité et la réputation de l'Organisation et du personnel du BSP.

Indépendance et ressources

9. Pour permettre l'exercice indépendant de ses fonctions, le Bureau des enquêtes a un rapport hiérarchique direct avec les Organes directeurs de l'OPS par l'entremise du Comité exécutif. Cela permet au Bureau d'être à l'abri de toute interférence de la Direction dans la planification et l'exécution de son travail et dans la communication des résultats. Le Bureau des enquêtes reçoit également des conseils du Comité d'audit, qui se réunit généralement deux fois par an. Dans l'exercice de ses fonctions en 2020, le Bureau des enquêtes n'a pas rencontré d'interférence sur le plan de son indépendance, ni d'obstacles en termes de portée de son travail et d'accès aux dossiers et aux informations.

10. Bien qu'un poste d'assistant administratif ait été approuvé pour la période biennale 2020-2021, le Bureau des enquêtes a dû retarder son recrutement en raison de la situation financière de l'Organisation et du moratoire correspondant sur les embauches. Une dérogation a été accordée par la Directrice en décembre 2020, et le processus de recrutement devrait être mené à bien d'ici au deuxième trimestre de 2021.

¹ Outre le Bureau des enquêtes, l'APLP est composé des membres suivants : le Directeur de l'Administration (le Président), la Gestion des ressources financières, les Opérations des services généraux, le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau de l'Audit interne et le Bureau d'éthique.

² Outre le Bureau des enquêtes, l'ICMS compte les membres suivants : le Bureau d'éthique (le Président), le Bureau de l'ombudsman, le Bureau du Conseiller juridique, le Département de la gestion des ressources humaines, le responsable de la sécurité informatique, le Bureau de l'audit interne, le Comité d'appel et l'Association du personnel de l'OPS/OMS.

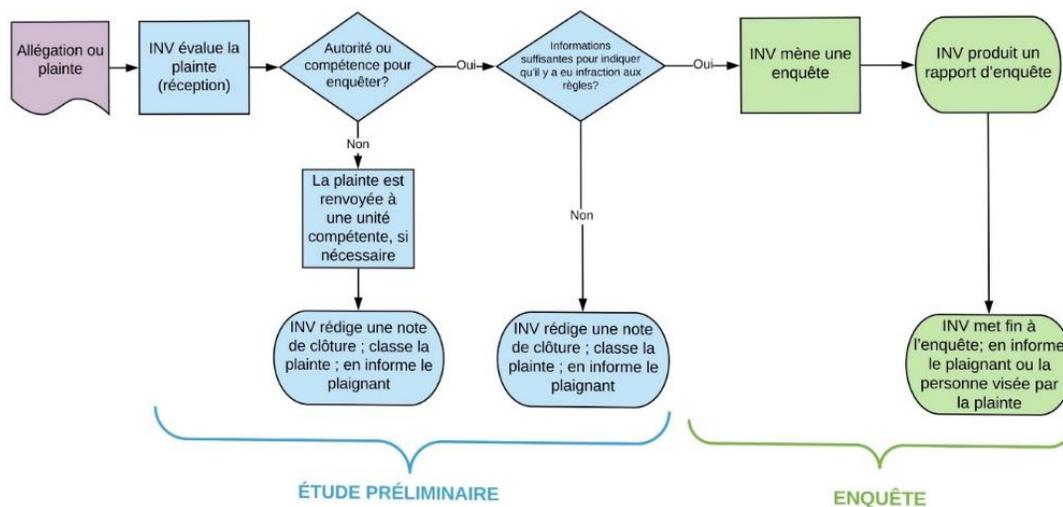
Le Bureau des enquêtes en 2020

11. En 2020, le Bureau des enquêtes a mené des enquêtes sur des allégations d'actes répréhensibles, notamment de fraude, de harcèlement et de conflit d'intérêts, entre autres infractions possibles aux règlements, règles et politiques de l'OPS.

12. Les enquêtes au sein du BSP sont réactives en ce sens que le processus d'enquête n'est déclenché que lorsqu'un signalement, généralement sous la forme d'une plainte ou d'une allégation concernant une éventuelle violation des règles ou des politiques de l'OPS, est reçu. Les étapes habituelles d'une enquête comprennent : a) l'étude préliminaire, b) l'enquête et c) la présentation d'un rapport d'enquête. Dès réception d'une plainte ou d'une allégation, le Bureau des enquêtes procède à une étude préliminaire pour évaluer la crédibilité des informations fournies et déterminer s'il existe une base suffisante pour ouvrir une enquête. Dans certains cas, il peut décider qu'une approche moins formelle est plus appropriée, ce qui peut impliquer des conseils de la part du Bureau des enquêtes ou un renvoi vers un service compétent du BSP. Si le Bureau des enquêtes détermine qu'une approche plus formelle est nécessaire, il ouvre une enquête, qui comprend un examen complet de la documentation pertinente et des entretiens avec les personnes susceptibles d'avoir des informations pertinentes à fournir sur la question faisant l'objet de l'enquête. Une fois l'enquête terminée, le Bureau des enquêtes soumet normalement un rapport sur ses constatations au Directeur de la gestion des ressources humaines (HRM) ou, dans des cas exceptionnels, au Directeur de l'Administration, qui est chargé de décider s'il convient de prendre des mesures administratives ou disciplinaires.

13. La figure 1 illustre le processus d'enquête décrit ci-dessus.

Figure 1. Processus d'enquête



14. Le Bureau des enquêtes a donc un rôle d'établissement des faits, tandis que le Directeur de la Gestion des ressources humaines est le décideur. Cette séparation des fonctions est essentielle pour assurer un contrôle et une transparence accrue.

15. Le Bureau des enquêtes a reçu 49 signalements d'actes répréhensibles présumés en 2020. Comme le montre le tableau 1, en moyenne environ 48 signalements par an ont été reçus au cours des cinq dernières années. Ainsi, le chiffre de 49 signalements reçus en 2020 est très proche de la moyenne sur cinq ans. Il est inférieur aux 54 signalements reçus en 2019, ce qui peut s'expliquer par le passage de l'Organisation au télétravail d'urgence en 2020.

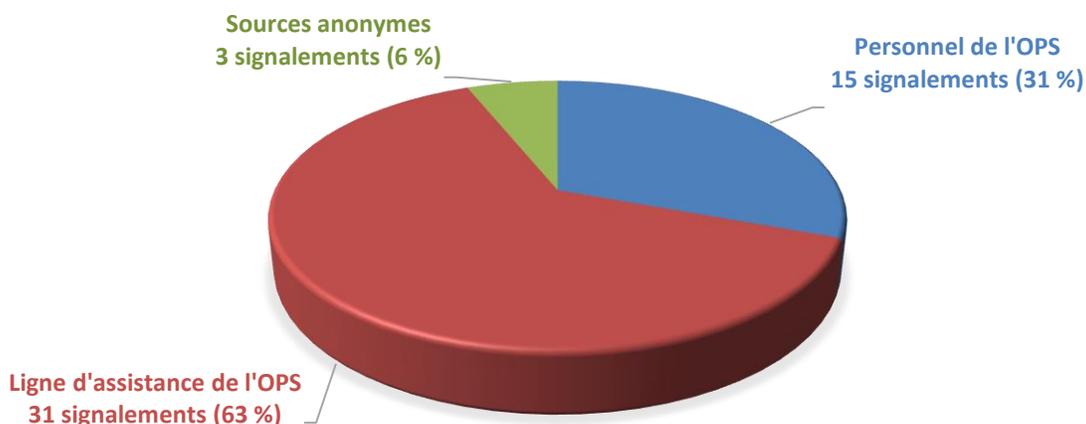
16. Le Bureau des enquêtes a résolu 54 des 59 affaires qu'il a examinées en 2020 (comprenant les signalements reportés de 2019 et les signalements reçus en 2020). Les cinq signalements restants ont été reportés. Comme on peut le voir dans le tableau 1, le nombre d'affaires reportées d'une année à l'autre a considérablement diminué.

Tableau 1. Statistiques sur la gestion des signalements, 2016-2020

Élément	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Signalements examinés :</i>					
Signalements reportés de l'année précédente	27	22	15	14	10
Signalements reçus au cours de l'année	49	38	49	54	49
Nombre total de signalements examinés au cours d'une année donnée	76	60	64	68	59
<i>Signalements résolus :</i>					
Signalements rejetés ou renvoyés ailleurs	21	12	20	26	23
Signalements clôturés par le Bureau des enquêtes	23	21	20	22	25
Signalements donnant lieu à un rapport d'enquête	10	12	10	10	6
Nombre total de signalements résolus au cours d'une année donnée	54	45	50	58	54
Signalements reportés à l'année suivante	22	15	14	10	5

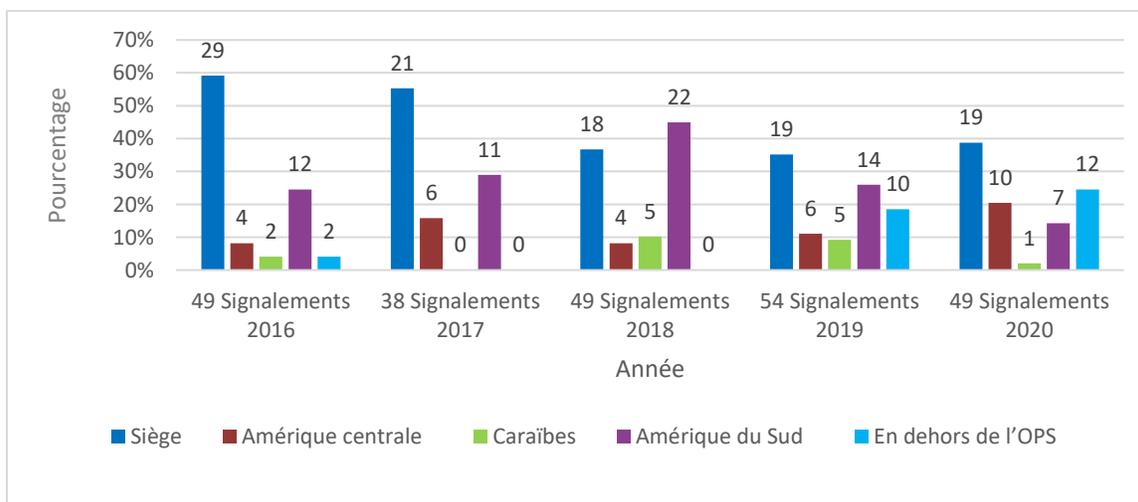
17. Sur les 49 signalements reçus en 2020, 15 (31 %) émanaient directement du personnel du BSP, tandis que 31 (63 %) ont été reçus par le biais de la ligne d'assistance de l'OPS (figure 2). Parmi les signalements reçus par la ligne d'assistance, 24 ont été effectués de manière anonyme. Cela peut être un reflet des sessions de sensibilisation menées par le Bureau des enquêtes, qui ont souligné la possibilité pour la ligne d'assistance de recevoir des signalements anonymes. Trois autres signalements ont été reçus par courrier électronique de sources anonymes.

Figure 2. Signalements d'actes répréhensibles présumés, par source d'information, 2020



18. La figure 3 présente une comparaison sous-régionale des signalements reçus au cours des cinq dernières années, ventilés selon le lieu de l'acte répréhensible présumé. En 2020, la plupart des signalements adressés au Bureau des enquêtes provenaient du Siège. La figure montre également une corrélation approximative entre le nombre de signalements reçus des différentes sous-régions et les niveaux de dotation en personnel dans les sous-régions. Les chiffres montrent donc une amélioration par rapport aux années précédentes, là où les signalements d'actes répréhensibles dans les sous-régions en dehors du Siège étaient moins nombreux que ce à quoi on aurait pu s'attendre compte tenu de leurs effectifs respectifs. Néanmoins, des efforts de sensibilisation accrus peuvent s'avérer nécessaires pour s'assurer que les membres du personnel du BSP dans les bureaux des représentants de l'OPS/OMS (PWR) sachent à qui s'adresser lorsqu'ils veulent signaler des actes répréhensibles présumés.

Figure 3. Localisation des actes répréhensibles présumés, par sous-région, 2016-2020



19. Comme le montre le tableau 2, plusieurs signalements d'actes répréhensibles présumés en 2020 concernaient une conduite inappropriée sur le lieu de travail, comme un comportement discourtois, ou une utilisation inappropriée des ressources de l'Organisation. Bien qu'une telle conduite doive être découragée, elle ne justifie pas nécessairement une action disciplinaire et peut plutôt être abordée et résolue grâce aux conseils du Bureau des enquêtes ou à un renvoi vers un autre membre de l'ICMS.

Tableau 2. Signalements d'actes répréhensibles présumés reçus, par type, 2016-2020

Type	2016	2017	2018	2019	2020
Fraude	4	6	15	15	2
Harcèlement	5	5	4	10	11
Harcèlement sexuel	1	3	1	0	0
Discrimination	1	0	0	0	1
Présence/Non-respect des heures de travail	1	0	5	2	1
Conflit d'intérêts	2	4	6	3	2
Conduite inappropriée sur le lieu de travail	16	14	14	8	9
Représailles	1	0	2	1	0
Propagation de rumeurs	1	0	1	1	1
Pratiques d'embauche ; processus de sélection	7	5	2	0	2
Préoccupations générales liées au lieu de travail	7	0	0	0	0
Questions relatives aux travailleurs domestiques avec visa G-5	1	1	0	0	0
Licenciement abusif	2	0	0	0	2
Divers	0	0	0	14	18
Total :	49	38	50	54	49

Note : en 2018, le Bureau des enquêtes a reçu un signalement qui comportait des allégations à la fois de fraude et de harcèlement, et ce signalement est comptabilisé dans les deux catégories pour cette année-là.

20. Le tableau 2 montre également que le harcèlement présumé a continué à être signalé à un rythme régulier, atteignant 11 signalements en 2020, malgré la mise en œuvre du télétravail d'urgence pendant la majeure partie de l'année 2020. Ces signalements concernaient principalement des incidents survenus avant le début du télétravail. Un plus petit nombre de signalements de harcèlement était lié à des incidents survenus lors d'interactions en ligne.

21. Par ailleurs, il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle aucun signalement de harcèlement sexuel présumé n'a été reçu. Comme noté l'année dernière, cela peut être le signe d'un sous-signalement. Cependant, les chiffres de 2020 peuvent également être interprétés comme un effet des dispositions de télétravail mises en place dès le début de la pandémie, avec moins de personnel du BSP travaillant ensemble en présentiel pendant la majeure partie de l'année.

22. Les signalements de fraude présumée ont fortement diminué, passant d'un maximum de 15 en 2018 et 2019 à seulement deux signalements en 2020. Le Bureau des

enquêtes a eu des discussions avec diverses entités du BSP pour comprendre les raisons possibles de cette évolution, et deux thèmes récurrents sont ressortis. Premièrement, la majorité du personnel du BSP n'a pas entrepris de missions et autres déplacements pendant la majeure partie de l'année 2020 et n'a donc pas engagé de frais de voyage. Deuxièmement, les demandes de remboursement de l'assurance maladie du personnel étaient nettement inférieures à celles des années précédentes, probablement parce que le personnel du BSP repoussait les visites chez le médecin, en particulier pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19. Ces deux circonstances ont probablement réduit les opportunités et les tentations de fraude.

23. Dix-huit des signalements reçus font partie de la catégorie « Divers ». Ces signalements concernent généralement des allégations ou des griefs qui ne sont liés à aucune des typologies d'actes répréhensibles suivies par le Bureau des enquêtes. En 2020, 16 des 18 signalements classés dans la catégorie divers ne relevaient pas de la compétence du Bureau des enquêtes ; il s'agissait généralement de plaintes émanant de membres du public ou de sources anonymes concernant des questions liées à la pandémie de COVID-19 qui ne concernaient pas l'Organisation et son personnel. Dans la mesure du possible, le Bureau des enquêtes a redirigé les plaignants vers les voies de recours appropriées.

24. Le Bureau des enquêtes a soumis six rapports d'enquête au Directeur de la gestion des ressources humaines en 2020. La plupart d'entre eux concernaient le harcèlement, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3. Rapports d'enquête soumis, par type, 2016-2020

Type	2016	2017	2018	2019	2020
Fraude	1	1	3	8	0
Harcèlement	5	3	4	0	4
Harcèlement sexuel	2	2	1	0	0
Discrimination	0	1	0	0	0
Conflit d'intérêts	0	0	1	0	1
Conduite inappropriée sur le lieu de travail	1	1	1	1	1
Pratiques d'embauche ; processus de sélection	1	2	0	0	0
Questions relatives aux travailleurs domestiques avec visa G-5	0	2	0	0	0
Violation des lois nationales	0	0	0	1	0
Total :	10	12	10	10	6

25. Pour ces six affaires, le tableau 4 détaille le lieu de l'acte répréhensible présumé, que ce soit au Siège ou dans l'un des bureaux des représentants de l'OPS/OMS. Il indique également la nature de chaque allégation.

Tableau 4. Rapports d'enquête soumis, par lieu et nature de l'acte répréhensible présumé, 2020

Lieu	Actes répréhensibles présumés	Corroboré ou non corroboré par le Bureau des enquêtes
Siège	Harcèlement	Corroboré
Siège	Harcèlement	Corroboré
Siège	Conduite inappropriée sur le lieu de travail	Non corroboré
Siège	Conflit d'intérêts	Corroboré
Bureau de représentant	Harcèlement	Corroboré
Bureau de représentant	Harcèlement	Corroboré

Fraude, vol, dommage et perte de biens de l'OPS

26. Tous les cas de fraude, de vol, de dommages et de perte de biens de l'OPS doivent être signalés au Bureau des enquêtes. En sa qualité de secrétariat du Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes, le Bureau des enquêtes sert de point focal pour ces questions au sein du BSP.

27. Conformément à la politique de responsabilité en matière des biens de l'OPS, instituée en 2012, le personnel est tenu de remplacer ou de réparer tout équipement perdu, volé, endommagé ou détruit en raison d'une négligence ou d'une faute intentionnelle. Cette exigence encourage les membres du personnel du BSP à prendre soin des biens de l'Organisation comme s'il s'agissait des leurs. Les signalements de vols et de pertes d'équipement de l'OPS sont notifiés au Bureau des enquêtes, qui détermine si des mesures raisonnables avaient été prises pour protéger le bien ou l'équipement contre la perte ou le vol. Dans le cas contraire, les membres du personnel peuvent alors être tenus de rembourser à l'Organisation le coût du bien manquant ou endommagé.

28. En 2020, 10 cas liés à la fraude, au vol, à l'endommagement ou à la perte de biens ont été signalés au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes. La valeur totale des pertes signalées était de US\$ 2083,28.³ L'OPS a recouvré \$250 sur ce montant, soit une perte nette de \$1833,28 pour l'Organisation. Les détails sont les suivants :

- a) Quatre cas concernaient le vol, l'endommagement ou la perte de biens attractifs tels que des ordinateurs portables et des téléphones cellulaires dans des bureaux de représentant et au Siège. La perte nette totale pour l'Organisation s'est élevée à \$1788,28.
- b) Six cas de transactions bancaires frauduleuses ont été commis par des personnes extérieures à l'Organisation. Le premier cas impliquait des cyber-scammeurs, qui ont testé des cartes de crédit volées sur le portail de dons de l'OPS afin de vérifier

³ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

- que les cartes étaient actives, vraisemblablement dans le but de continuer à les utiliser frauduleusement sur d'autres sites de commerce en ligne. Le département de la Gestion des ressources financières (FRM) a remboursé aux titulaires des cartes les montants reçus. FRM s'est montrée proactive en remboursant l'argent aux personnes avant de recevoir un avis de contestation, afin d'éviter les frais bancaires, mais, dans trois cas, des frais de rétro-facturation ont été facturés (\$15 par contestation). Par conséquent, l'OPS a subi une perte nette de \$45.
- c) Le deuxième cas concernait un chèque émis frauduleusement au nom de l'Organisation. La tentative a été signalée par la banque, et le chèque n'a pas été encaissé. Il n'y a pas eu de perte pour l'Organisation.
 - d) Les quatre autres cas concernaient des frais de carte de crédit qui ont finalement été contestés. L'Organisation n'a subi aucune perte.

29. Les six cas de transactions frauduleuses signalés au Comité permanent sur la protection des biens et la prévention des pertes sont considérés comme des problèmes bancaires et n'ont pas donné lieu à une enquête.

Sensibilisation

30. Le travail du Bureau des enquêtes étant uniquement réactif, les sessions de sensibilisation constituent un moyen important d'encourager le personnel du BSP à signaler les actes répréhensibles présumés et de lui rappeler son obligation de le faire.

31. Au cours des 164^e et 167^e sessions du Comité exécutif, les États Membres ont encouragé le Bureau des enquêtes à poursuivre ses activités de sensibilisation. À cette fin, le Bureau des enquêtes a organisé en 2020 des sessions de sensibilisation à l'intention de plus de 120 membres du personnel associés aux entités suivantes :

- a) Bureau du représentant de l'OPS/OMS à El Salvador.
- b) Centre spécialisé de l'OPS/OMS (BIREME) au Brésil.
- c) Au Siège : Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins, Département des données probantes et des renseignements pour l'action dans la santé (Unité de l'Analyse de la santé et mesures de l'équité, Unité de Gestion des connaissances et Unité des Systèmes d'information pour la santé), Département de la planification et du budget et Bureau de l'équité, du genre et de la diversité culturelle.

32. En raison de la mise en œuvre des modalités de télétravail d'urgence, les supports de sensibilisation ont été remaniés et adaptés à la diffusion en ligne. Le Bureau des enquêtes a exploité divers outils en ligne pour s'assurer que les sessions restent interactives et intéressantes pour les participants.

33. Le Bureau des enquêtes a constaté que les activités de sensibilisation avaient une corrélation généralement positive avec les signalements reçus. Soit le personnel du BSP a contacté le Bureau des enquêtes après avoir assisté à l'une des sessions de sensibilisation,

soit des signalements ont été reçus via la ligne d'assistance téléphonique de l'OPS depuis un bureau particulier peu après une session.

Autres évolutions et activités

34. Lorsque le mandat du Bureau des enquêtes a été initialement partagé avec le Comité d'audit en avril 2019, les membres du Comité ont suggéré plus de clarté sur la question et la manière dont les enquêtes sur des tierces parties tels que les vendeurs, les fournisseurs et les contractants seraient menées. Une version révisée du mandat a été approuvée par la Directrice le 4 septembre 2020.

35. En tant que membre actif de l'ICMS, le Bureau des enquêtes a participé à l'examen et à la rédaction de politiques telles que la politique sur l'exploitation et les abus sexuels, la politique de protection contre les représailles et la politique de l'OPS sur la prévention et la résolution du harcèlement sur le lieu de travail. Le travail sur certaines de ces politiques est en cours.

36. Le Bureau des enquêtes reconnaît la valeur et l'importance de favoriser les relations avec son groupe de pairs, en partageant l'expertise des entités d'enquête qui font partie de la grande famille des Nations Unies. Le Bureau des enquêtes participe activement aux forums du système des Nations Unies tels que les Représentants des services d'enquête des Nations Unies (UNRIS) et la Conférence des enquêteurs internationaux (CII).

Enseignements tirés

37. En 2020, la majorité des signalements de harcèlement reçus ont été clos en moins de six mois. Trois signalements de harcèlement ont dépassé les six mois en raison de problèmes de logistique et de planification lors du passage du Bureau des enquêtes au télétravail. Le Bureau des enquêtes continuera de s'efforcer d'enquêter et de clore les cas de harcèlement dans les six mois et les signalements de harcèlement sexuel dans les trois mois. Le tableau 5 présente un résumé du temps moyen qu'il a fallu au Bureau des enquêtes pour clore les affaires en 2020.

Tableau 5. Temps moyen nécessaire pour clore les affaires, 2020

Type	Temps moyen
Fraude	3 mois
Harcèlement	3 mois
Discrimination	6 mois
Conflit d'intérêts	1 mois
Conduite inappropriée sur le lieu de travail	1 mois
Propagation de rumeurs	6 mois
Licenciement abusif	moins d'un mois
Divers	moins d'un mois

38. En 2019, il y a eu 15 signalements de fraude qui ont donné lieu à huit enquêtes liées à des fraudes. En comparaison, le Bureau des enquêtes n'a reçu aucun signalement lié à des fraudes au cours des 10 premiers mois de 2020. Le Bureau des enquêtes a soulevé cette question auprès de la Haute direction et a souligné la nécessité d'une vigilance continue. Il a également souligné que le contexte de la COVID-19 pourrait donner lieu à de nouvelles possibilités de fraude. Sur cette base, la Directrice a demandé que de nouveaux profils de risque de fraude soient élaborés afin de s'assurer que l'OPS sera capable de détecter les nouvelles formes de fraude dans le contexte de la COVID-19.

Actions futures

39. Le Bureau des enquêtes continuera à soutenir l'Organisation en identifiant de manière proactive les tendances et les schémas dans les signalements reçus et dans les enquêtes. Alors que le BSP renforce encore ses efforts en vue d'identifier et de gérer les risques, la prévention et la détection des fraudes restent des questions essentielles. L'enquête peut avoir un effet dissuasif et aider à découvrir les pertes dues à la fraude. Elle joue un rôle important dans le cadre global de gestion des risques du BSP pour contribuer à protéger la réputation de l'Organisation et à préserver sa santé financière.

40. L'ICMS est convenu de réviser le Protocole d'enquête en 2021, et le Bureau des enquêtes dirigera cette activité. La révision de ce protocole permettra de s'assurer qu'il est conforme aux meilleures pratiques et normes du secteur les plus récentes. Elle permettra également de définir des critères pour le traitement et la priorisation des signalements que le Bureau des enquêtes reçoit.

41. Le Bureau des enquêtes poursuivra ses activités de sensibilisation auprès des entités du Siège et des bureaux des représentants afin de faire connaître les mécanismes de signalement.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

42. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport, à solliciter des informations supplémentaires ou des éclaircissements sur le travail et les activités du Bureau des enquêtes en 2020 et à fournir des orientations supplémentaires au BSP comme il le juge nécessaire.

Annexe



Formulaire analytique visant à lier un point de l'ordre du jour aux missions de l'Organisation

1. Point de l'ordre du jour : 3.5 Rapport annuel du Bureau des enquêtes pour 2020
2. Unité responsable : Bureau des enquêtes (INV)
3. Fonctionnaire chargé de la préparation : M. Alexander Lim
4. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 : Sans objet.
5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025 : <i>Résultat intermédiaire 27 :</i> Leadership et gouvernance. Renforcement du leadership, de la gouvernance et du plaidoyer pour la santé du BSP. <i>Résultat immédiat 27.2 :</i> Le Bureau sanitaire panaméricain fonctionne de manière responsable, transparente, conforme et axée sur la gestion des risques, avec un apprentissage organisationnel et une culture de l'évaluation. <i>Indicateur de résultat immédiat 27.2.c :</i> Temps nécessaire pour traiter les cas de fraude et de corruption ainsi que les problèmes de faute grave du personnel.
6. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : Sans objet.
7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques : Sans objet.
8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question : Ce point de l'ordre du jour n'a pas d'incidences financières spécifiques, mais le Bureau des enquêtes continue à s'appuyer sur le niveau de financement requis pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.